 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DU JURA</p>	<p>FICHE D'INFORMATION</p> <h1>Se rendre, téléphoner ou écrire à la Préfecture du Jura</h1>	<p>Code fiche : FI RQ 1.1.1</p>
<p>Démarche qualité</p>	<p>Date de dernière mise à jour : 18 janvier 2018</p>	<p>Page 1 / 5</p>

PRÉFECTURE du JURA
8, rue de la Préfecture – 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél. : 03 84 86 84 00 – Fax : 03 84 43 42 86
Courriel : prefecture@jura.gouv.fr – Site internet : www.jura.gouv.fr

Vous souhaitez ...

	<p>Connaître les horaires d'ouverture au public des services de la Préfecture du Jura</p> <p>Attention : l'instruction des démarches liées aux cartes nationales d'identité, aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire <u>ne relève plus des préfectures mais de centres d'expertises spécialisés (CERT)</u>.</p> <p>Les demandes liées à ces titres doivent être réalisées EN LIGNE (p3)</p> <p>Exception : échange de permis de conduire étranger (voir p2).</p>	<p>page 2</p>
	<p>Nous joindre par téléphone</p>	<p>page 2</p>
	<p>Réaliser vos démarches en ligne</p>	<p>page 3</p>
	<p>Réaliser vos démarches depuis un point numérique, accompagné par un médiateur numérique</p>	<p>page 4</p>
	<p>Nous écrire</p> <ul style="list-style-type: none"> – par courrier postal, – par courriel (demandes d'informations générales), – pour saisir les services de l'Etat 	<p>page 5</p>
	<p>Déposer une réclamation / suggestion</p>	<p>page 5</p>

Nos horaires d'accueil du public :

Nous vous accueillons sur site 	... au téléphone  03 84 86 84 00 (n° unique)
Système d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	<p>L'instruction des demandes liées à ces titres ne relève plus des préfectures mais de centres d'expertise spécialisés (CERT)*.</p> <p>Ces démarches doivent être réalisées en ligne (voir p3)</p>	<p>Un serveur vocal interactif national vous renseigne au : 34 00*</p> <p>* n° payant (0,06 centime par minute soit 0,18 centime pour un appel de 3 minutes par exemple)</p>
Permis de conduire		
Séjour des étrangers	du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45	mardi et jeudi de 9h00 à 11h45
Echange de permis de conduire étranger	<p>Sur site : le vendredi de 9 h 00 à 11 h 30</p> <p>Uniquement pour les ressortissants étrangers d'un pays n'appartenant ni à l'Union Européenne ni à l'Espace économique européen, qui n'ont pas la nationalité suisse ou monégasque, et sollicitant l'échange d'un permis de conduire délivré par un pays non-membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen**.</p>	
Commissions médicales	<p>La préfecture ne convoque plus les conducteurs dont l'aptitude à la conduite automobile doit être contrôlée par la commission médicale (suspension ou annulation de permis consécutive à une infraction liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants).</p> <p>Les usagers doivent prendre rendez-vous sur le site Internet de la préfecture du Jura (www.jura.gouv.fr) dans la rubrique « Démarches administratives – prendre un rendez-vous ».</p>	
Autres services	du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30	du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30

****Echange de permis de conduire étranger (cas 2) :** Les personnes (quelle que soit leur nationalité), titulaires d'un permis de conduire d'un État de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen et les ressortissants français, de l'Union Européenne (UE), suisses, monégasques ou d'un état de l'Espace économique européen (EEE), titulaires d'un permis de conduire étranger (quel que soit le pays qui l'a délivré) sollicitent l'échange de leur permis étranger directement par courrier auprès du Centre d'Expertise et de Ressources Techniques de Nantes

Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes Cedex 1

Vous souhaitez accomplir vos démarches en ligne

- **Cartes grises / certificats d'immatriculation :**

Toutes les demandes concernant l'immatriculation des véhicules, **quel qu'en soit le motif** (duplicata, vente, changement de titulaire, changement d'adresse, modifications de caractéristiques, immatriculation provisoire ou définitive d'un véhicule d'importation, changement de caractéristiques, demande de fiche d'identification ou d'un certificat de non-gage simple ou détaillé, corrections...), doivent être déposées par voie dématérialisée sur le **site internet de l'ANTS** :

- www.ants.gouv.fr

ou

- www.immatriculation.ants.gouv.fr/

Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, vous pouvez vous faire assister dans vos démarches par un médiateur numérique (voir page 4)

Vous avez également la possibilité de demander à un professionnel du commerce automobile habilité par la préfecture de traiter votre demande : la liste des professionnels habilités est disponible sur le site internet de l'ANTS : **rubrique Vos démarches / Immatriculation / Services associés / où immatriculer mon véhicule ?** **Vous souhaitez réaliser vos démarches depuis un point numérique**

- **Permis de conduire**

Pour effectuer une demande de permis de conduire, quel qu'en soit le motif, vous êtes invité(e) à utiliser les téléprocédures en ligne (via un ordinateur, une tablette ou un smartphone) sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

- [www.ants.gouv.fr/](http://www.ants.gouv.fr)

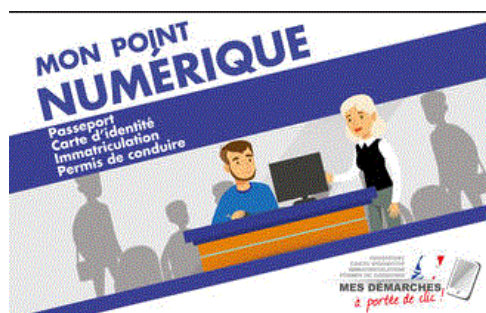
- www.permisdeconduire.ants.gouv.fr/

Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, vous pouvez vous faire assister dans vos démarches par un médiateur numérique (voir page 4)

**Pas de connexion Internet ?
Besoin d'aide pour réaliser vos démarches en ligne ?
Des points numériques sont à votre disposition :**

— à l'accueil de la préfecture du Jura (8 rue de la préfecture),
Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11 heures 45 et de 14h00 à 16h30.
Et le mercredi de 9h00 à 11h45.

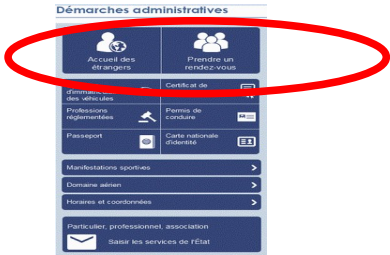
— à l'accueil de la sous-préfecture de Dole (23 place sous-préfecture)
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 45.



Un point numérique c'est :

- Un ordinateur avec un accès aux sites internet dédiés aux téléprocédures
- La possibilité de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs
- La possibilité de vous faire accompagner par un médiateur numérique

Vous souhaitez nous écrire :

courrier postal	PRÉFECTURE du JURA 8, rue de la Préfecture 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX	Nous nous engageons à répondre à vos demandes d'informations générales sous 15 jours ouvrés
Courriel (demandes d'information générale)	prefecture@jura.gouv.fr	Nous nous engageons à répondre à vos courriels sous 5 jours ouvrés
	via notre site internet www.jura.gouv.fr rubrique « Contacts »	
Saisine des services de l'Etat (envoi d'une demande, d'une déclaration, de documents, recours gracieux)	<p>via la 1ère page de notre site internet www.jura.gouv.fr, Rubrique : « Particulier, professionnel, association – Saisir les services de l'Etat »</p> 	

Vous souhaitez déposer une réclamation ou une suggestion :

courrier postal	PRÉFECTURE du JURA Bureau de la performance 8, rue de la Préfecture 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX	Nous nous engageons à répondre à vos réclamations / suggestions écrites sous 15 jours ouvrés
courriel	prefecture@jura.gouv.fr	
	via notre site internet www.jura.gouv.fr rubrique « Contacts »	
sur place	dans le classeur mis à votre disposition auprès de l'agent d'accueil général au rez-de-chaussée	